
Présidence : Bosnie-Herzégovine

1036^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 15 février 2023 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures
Suspension : 13 h 05
Reprise : 15 heures
Clôture : 15 h 35

2. Président : Ambassadeur S. Bencun
M. A. Dorović

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LA LUTTE
CONTRE LES MINES

– *Exposé de M. S. Toscano, Directeur du Centre de déminage humanitaire de Genève*

– *Exposé de M. T. Lovrenčić, Directeur d'ITF Enhancing Human Security*

– *Exposé du capitaine M. Torun, Chef du département chargé du relevé des champs de mines, Centre turc de lutte antimines*

– *Exposé du lieutenant Dž. Kokošija, Bataillon de déminage, Forces armées de Bosnie-Herzégovine*

Président, M. S. Toscano, M. T. Lovrenčić, capitaine M. Torun, lieutenant Dž. Kokošija, États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/66/23) (FSC.DEL/77/23), Suède-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/67/23/Rev.1), Royaume-Uni, Ukraine (FSC.DEL/70/23), Canada,

Suisse (FSC.DEL/68/23 OSCE+), Slovénie, Allemagne (FSC.DEL/72/23 OSCE+), Azerbaïdjan, Italie, Géorgie, Lituanie (FSC.DEL/79/23 OSCE+), Arménie (FSC.DEL/78/23), Türkiye, Fédération de Russie (FSC.DEL/75/23) (FSC.DEL/75/23/Add.1)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/71/23), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/73/23), Royaume-Uni (FSC.DEL/74/23 OSCE+), Suède-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/69/23/Rev.1), Canada
- b) *Opération militaire spéciale visant à dénazifier et démilitariser l'Ukraine* : Fédération de Russie (FSC.DEL/76/23) (FSC.DEL/76/23/Add.1)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Mécanisme d'avertissement et de rappel établi conformément à la Décision n° 10/02 du FCS : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 22 février 2023, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence